COMMUNE DES ORMES		DEPARTEMENT DE L'YONNE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES
Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février 2024 à 18 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'enceinte de la mairie sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD,
- Julie CODRON,
- Coralie CONCHAUDRON,
- Jean-François COURTY,
- Marilyne MORIN,
- Samuel CHARA.

ABSENTS EXCUSES :

- Laetitia GAUGUIN, excusée donne pouvoir pour la représenter à Marilyne MORIN,
- Jean-Philippe CONCHAUDRON, excusé donne pouvoir pour le représenter à Coralie CONCHAUDRON,

ABSENT :

- Gérard PERROT.

Date de la convocation : 21 février 2024.

Le nombre de conseillers présents étant de 6, ajouté de 2 pouvoirs, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance.
Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance.
Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour :
Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2023

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
2. Remboursement des frais engagés pour le SIVOS en 2023,
3. Travaux de busage route de la Croix Saint Nicolas,
4. Règlement et conditions d'utilisation du plateau multisports,

Informations diverses.

Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2023 :

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 15 décembre 2023. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.**

1. **Registre des décisions prises par le Maire par délégation :**

Par délibération 2020-06-09 en date du 05 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué certaines attributions au Maire. Lors de chaque réunion du Conseil Municipal, le Maire doit rendre compte des attributions exercées par délégation :

Numéro	Date	Objet	Société	Montant TTC
324	14/12/2023	Pharmacie	Pharma de l'Aillantais	14.68 €
325	14/12/2023	Sapins	MATERNAUD	428.34 €
334	22/12/2023	Divers	MAZAGRAN SERVICES	31.94 €
9	18/01/2024	Poissons	Ass. Les AMIS de GALETAS	790 €
14	18/01/2024	Divers	MARAGRAN SERVICES	172.30 €
25	30/01/2024	Galettes	PASCAULT SAS	364.80 €
43	13/02/2024	Abonnement 2 ans	PANNEAUPOCKET	260 €
54	23/02/2024	Colis ainés	COMPTOIR ACTIF	864 €
		TOTAL		**2 926.06 €**

2.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 2 926.06€.**

3. **Remboursement des frais engagés pour le SIVOS en 2023 :**

Mme le maire donne le détail des frais d'eau, d'électricité et de gaz qui ont été engagés par la commune pour le compte du SIVOS pour l'école et la cantine en 2023.
Le montant s'élève à 2 989.01 €. Il est proposé au Conseil de valider cet état de frais.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés le montant de la somme de remboursement des frais d'électricité, eau et gaz engagés par la commune pour le compte du SIVOS à hauteur de 2 989.01 €.**

4. **Travaux de busage route de la Croix Saint Nicolas :**

Les travaux de sécurisation de la route de la Croix Saint Nicolas qui sont engagés depuis début décembre 2023, font l'objet d'une demande complémentaire de la part des services de l'UTR qui gère les départementales y compris en agglomération. Cette demande consiste à créer un busage à la hauteur du ralentisseur, car le fossé ne permet pas de raccorder le plateau au cheminement piéton.
La Sté TMP présente un devis de 4 612.03 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés le devis de la société TMP pour la réalisation d'un busage à la hauteur du ralentisseur de la D14 Route de la Croix Nicolas pour 4 612.03€**

5. Règlement et conditions d'utilisation du plateau multisports :

Le règlement et conditions d'utilisation du plateau multisports est présenté et annexé au présent procès-verbal.

- **Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés le règlement et conditions d'utilisation du plateau multisports.**

Informations diverses.

- Eclairage public route de la Croix Saint Nicolas : Toujours pas d'élagage par les services d'ENEDIS et donc pas de remise en service.

- Portail de l'école : les travaux de maçonnerie sont terminés, le portail sera posé début mars

- Dossiers d'accessibilité :

  Toutes les attestations ont été transmises à la DDT et en Préfecture et le suivi de l'agenda d'accessibilité programmé datant de 2015, mis à jour et complété avec les travaux d'installation des mains courantes réalisées par l'entreprise Vaudenay et posées ce jeudi. (Devis de 612 €)

- Zone d'accélération des ENR :

  1* Éolien :

  Suite aux différentes réunions et à la réunion de travail du 23/10/2023, les conseillers, à l'unanimité des présents, ont décidé de ne pas désigner de zone d'accélération. Pour rappel un couloir de survol militaire sur Les Ormes exclut l'éolien de notre territoire.
  En séance du 08/02/2024 le conseil communautaire de la CCAB, actant un vote de principe, avec 23 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre, a défini une zone d'accélération se concentrant sur l'extension de la zone actuelle de Valravillon/Senan dans la limite de 7 éoliennes supplémentaires, en émettant le souhaite que le reste du territoire soit exempté de toute autre zone éolienne.
  Pour information, le 19/02/2024, l'ASPI 89, Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Icaunais a adressé un courrier indiquant que le porteur du projet éolien du Petit-Mont (zone de Chassy/Poilly/Aillant/Saint Aubin Chateauneuf) a demandé une réunion d'un Comité de Projet le 11 mars 2024 à Aillant, faisant penser que ce projet est toujours d'actualité….

  2 * Agri-voltaïsme :

  La société Ventelys spécialisée dans la conception et le développement de parcs éoliens et photovoltaïques souhaite réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune. Elle a déjà contacté plusieurs agriculteurs de notre territoire et souhaite faire une présentation du projet réalisable sur la commune. Le dossier transmis comportant des anomalies, et les exploitants concernés par les zones retenues n'ayant pas été tous contactés, Mme le Maire n'a pas donné suite à cette demande.

- Demande de retrait de la commune de Sommecaise du SIVOS :
  Mme le Maire informe les membres du Conseil que les parents des enfants de Sommecaise scolarisés au SIVOS ont été reçus à l'école des Ormes. Les parents ont confirmé leur intention que leurs enfants continuent à être scolarisés sur le regroupement du SIVOS et non sur la Ferté Loupière. A ce jour l'étude d'impact demandée par la Préfecture et devant être réalisée par la commune de Sommecaise n'est toujours pas faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H25.

A Les Ormes, le 27 février 2024

La secrétaire de séance,
Marilyne MORIN

Madame le Maire,
Danielle MAILLARD